

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 4 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation : 29 mars 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	43
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT
Laurent PELLERIN.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Emmanuel REBIERE représente Dominique DURAND.

Excusés : Josiane LEVISKI donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Edmond Claude DELPY, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Caroline VIEIRA.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN.

OBJET : Vote des taux de TEOM pour 2022 pour le secteur du SMD3


Il est proposé au conseil communautaire de fixer les taux de TEOM sur les communes desservies par le secteur du SMD3 pour l'exercice 2022.

Compte tenu du transfert de la collecte du secteur de Thiviers au SMD3 à compter du 1^{er} janvier 2022, le SDM3 a actualisé les zonages de perception de la TEOM à compter du 1^{er} janvier 2022 (délibération n°07-02-2022 du 22 février 2022) définies comme suit :

Zone Porte A Porte (PAP)	Limeyrat
Zone Apport Volontaire (AV)	Gabillou, Montagnac d'Auberoche, Sainte Orse, Villac, Auriac du Périgord, Bars, Fossemagne, Hautefort, Badefols d'ans, Temple Laguyon, Boisseuilh, Teillots, Sainte Trie, La Chapelle Saint Jean, Coubjours, Granges d'Ans, Sainte Eulalie d'ans, Chourgnac, Tourtoirac, Nailhac.
Zone Mixte	Azerat, Peyrignac, Thenon, Ajat, Beauregard de Terrasson


Le produit attendu par le SMD3 s'élève à 1 285 532€.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

 **D'approuver** le produit fiscal recouvré auprès des particuliers qui est de 1 285 532€ et qui sert à déterminer les taux d'imposition de la TEOM en 2022,

 **De fixer** les taux de TEOM comme suit :

ZONAGE	COMMUNES	TAUX 2021	BASES PREVI 2022 DDFIP	PRODUIT ATTENDU SMD3	TAUX ESTIME 2022
PAP : porte à porte	Limeyrat	14,28%	340 462	48 584 €	14,27%
AV : apport volontaire	Badefols d'ans, Boisseuilh, La Chapelle Saint Jean, Chourgnac, Coubjours, Granges d'Ans, Hautefort, Nailhac, Ste Eulalie, Ste Trie, Teillots, Temple Laguyon, Tourtoirac	13,80%	5 707 625	798 019 €	13,98%
	Auriac du Périgord, Bars, Fossemagne, Gabillou, Montagnac, Ste Orse, Villac	14,13%			
Mixte : PAP+AV	Ajat, Azerat, Beauregard de Terrasson, Peyrignac, Thenon	14,50%	3 040 044	438 929 €	14,44%

 **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
 le 08/04/2022

Le 1^{er} Vice-Président,
 Roland MOULINIER